



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

France Télécom

Question écrite n° 74808

Texte de la question

M. Patrice Verchère appelle l'attention de M. le ministre chargé de l'industrie sur une étude de la Commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité (Criirad) qui fait apparaître que des modèles de paratonnerres installés sur les lignes téléphoniques en France jusqu'à la fin des années 1970 contiennent des sources radioactives pouvant entraîner des risques "non négligeables" pour les agents de France Télécom. D'après un inventaire préliminaire réalisé en 2002 par France Télécom, il restait à cette date en France entre 700 000 et un million de paratonnerres contenant des matières radioactives. "L'exposition qui en résulte pour les agents reste *a priori* dans le domaine des très faibles doses mais n'est pas négligeable sur le plan de la radioprotection et peut, dans certains cas, conduire à des expositions supérieures à la dose annuelle maximale admissible", toujours selon la même enquête. C'est pourquoi il lui demande les mesures qu'entend prendre le Gouvernement sur ce dossier.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Verchère](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74808

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Industrie

Ministère attributaire : Redressement productif

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mars 2010, page 3249

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)